



Année Scolaire 2016 - 2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COLLÈGE ET LYCÉE

À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Accueil : de 7 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 40 à 18 h 00
(sauf mercredi après-midi et week-end)
Téléphone : de 7 h 45 à 18 h

42 avenue Jacques Loëb
☎ 05.59.63.29.29 ✍ 05.59.63.22.01
Site : www.largente.eu

VACANCES SCOLAIRES 2016-2017

- **Toussaint** : du mercredi 19 octobre 2016 après la classe au jeudi 3 novembre 2016 au matin
- **Noël** : du vendredi 16 décembre 2016 après la classe au mardi 3 janvier 2017 au matin
- **Hiver** : du jeudi 16 février 2017 après la classe au lundi 6 mars 2017 au matin (*en raison d'une Journée pédagogique le vendredi 17 février il n'y a pas de classe ce jour-là, l'établissement est fermé*)
- **Printemps** : du vendredi 14 avril 2017 après la classe au mardi 2 mai 2017 au matin
- **Pont de l'ascension** : du mercredi 24 mai 2017 après la classe au lundi 29 mai 2017 au matin

A noter

- **Jeudi 8 et/ou Vendredi 9 septembre** : Photo de classe
- **Mardi 20 septembre après-midi** : Cross
- **Lundi 26 septembre** : Réunion des délégués parents
- **Jeudi 18 octobre** : Kermesse missionnaire
- **Mardi 13 Décembre** : Veillée de Noël
- **Janvier 2017** : Fête de la Sainte Angèle
- **Vendredi 17 février 2017** : journée pédagogique – pas de classe ce jour là, l'établissement est fermé

RENCONTRES PARENTS - PROFESSEURS

Elles débutent très vite après la rentrée :

CLASSES	DATES	HEURES
▪ TROISIÈMES	JEUDI 8 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ QUATRIÈMES	VENDREDI 9 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ CINQUIÈMES	LUNDI 12 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ SECONDES	MARDI 13 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ PREMIÈRES S.T.M.G.	JEUDI 15 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ TERMINALES S.T.M.G.	JEUDI 15 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ PREMIÈRES E.S. ET S	VENDREDI 16 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ TERMINALES E.S. ET S	VENDREDI 16 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H
▪ SIXIÈMES	LUNDI 19 SEPTEMBRE	17 H 15 À 19 H

Ces rencontres ont lieu dans la salle polyvalente (salle de distribution des livres)
ou au foyer du lycée

Objectifs de la rencontre

- Présentation des enjeux de la classe
- Attentes sur le travail personnel des élèves
- Organisation générale de l'Etablissement
- Présentation des grandes lignes des programmes
- Les projets spécifiques de la classe
- Elections des **Délégués Parents**

PLACE ET ROLE DES DELEGUES PARENTS

La vie de l'école suppose la participation des membres de la communauté éducative. En tant que Parent, vous pouvez participer à son fonctionnement par l'intermédiaire de vos délégués.

Qui est-il ?

Le Parent Délégué est ouvert, discret, tolérant. Il est intéressé par la vie scolaire.

Que fait-il ?

Le Parent Délégué assure la liaison entre les familles et l'équipe éducative. Il instaure un climat de confiance.

Son rôle ?

Il participe aux conseils de classe ; il s'organise dans son emploi du temps pour pouvoir être présent.

Il peut débattre, en dehors du conseil, avec le Directeur, l'adjoint, le coordinateur, le professeur principal, sur des problèmes particuliers de la classe.

Il participe au conseil d'établissement, à travers les 4 délégués parents élus en début d'année.

Comment ?

En se portant volontaire.

En étant présent le jour de la réunion de rentrée le **Lundi 26 septembre 2016 à 20h** (condition indispensable).

En se formant à cette fonction en assistant à la réunion d'information des délégués.

Pas de représentation en cas d'absence de candidature.

Par classe :

- 1 délégué parent titulaire,
- 1 délégué parent suppléant.

À noter : Seul le délégué titulaire participe au conseil de classe.

POINTS DE REPERES

CARNET DE LIAISON

Nous vous demandons de prendre connaissance du Projet Educatif et du règlement intérieur.

Votre participation à la mise en œuvre de ces textes nous aidera à assurer l'éducation de vos enfants.

La consultation de l'emploi du temps de la classe vous permet de suivre l'organisation de son travail.

Le carnet de liaison est le lien indispensable entre l'établissement et les familles : demande de rendez-vous, modification des emplois du temps, information de l'établissement, suivi de l'élève.

VIE SCOLAIRE

Le bureau de la vie scolaire se situe en face de l'accueil. Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 7 h 45 à 17 h. Il permet :

- d'enregistrer les retards et absences des élèves
- d'accueillir les élèves malades en attendant que les parents viennent les chercher

Qui contacter :

Absences – Retards	Bureau de la Vie Scolaire : largente.viescolaire@numericable.fr
Objets trouvés et/ou perdus	Bureau de la Vie Scolaire
Transports scolaires	Bureau de la Vie Scolaire
Administration	Secrétariat
Facturation assurance scolaire	Comptabilité

SAUF EXTRÊME URGENCE, VEILLEZ À NE PAS LAISSER DE MESSAGES POUR VOTRE ENFANT À L'ACCUEIL. IL N'EST PAS POSSIBLE DE JOINDRE LES ÉLÈVES (COURS À L'EXTÉRIEUR, DÉPLACEMENTS DE SALLE...)

LES PROFESSEURS ne reçoivent que **sur rendez-vous**. A demander par écrit par l'intermédiaire du carnet de liaison.

COMMUNICATION DES NOTES

Un bulletin est expédié à l'issue de chaque trimestre.

Les élèves de Terminales recevront les résultats des bacs blancs.

Les élèves de Troisièmes recevront les résultats des brevets blancs.

Consultation des notes et du cahier de texte électronique sur internet :

www.scolinfo.net

Un numéro identifiant réservé aux parents vous sera communiqué par courriel courant septembre.

Il vous permettra :

- De consulter les notes de votre enfant
- De consulter le cahier de texte de la classe : déroulement du programme et exercices donnés
- De disposer d'informations relatives à la vie de l'établissement

DÉCOUPAGE des PÉRIODES en Collège – Première et Terminale :

			ARRÊT DES NOTES	ENVOI DES NOTES
1 ^{ER} TRIMESTRE	1 ^{ère} période	Relevés notes	12 octobre	10 jours après environ
	2 ^{ème} période	Bulletins et relevé notes	22 novembre	10 jours après environ
2 ^{ÈME} TRIMESTRE	3 ^{ème} période	Relevés notes	14 janvier	10 jours après environ
	4 ^{ème} période	Bulletins et relevé notes	10 mars	10 jours après environ
3 ^{ÈME} TRIMESTRE	5 ^{ème} période	Bulletins	à partir du 10 juin	courant juin

DÉCOUPAGE de l'année en SECONDE :

		ARRÊT DES NOTES	ENVOI DES NOTES
PÉRIODE 1	Bulletins	4 novembre	10 jours après environ
PÉRIODE 2	Bulletins	15 janvier	10 jours après environ
PÉRIODE 3	Bulletins	22 mars	10 jours après environ
PÉRIODE 4	Bulletins	à partir du 10 juin	courant juin

Fin du premier semestre en B.T.S. : 14 janvier 2017

ETUDE DU SOIR

LARGENTE organise des études du soir surveillées moyennant une somme forfaitaire annuelle quel que soit le nombre de jours où l'élève reste en étude.

Ces études **NE SONT PAS DES ETUDES DIRIGEES**. C'est un temps de travail individuel en autonomie.

Diverses possibilités d'heures de sortie vous sont offertes : 18h – 18h30 – 19h.

Les élèves de l'étude du soir doivent rester obligatoirement dans l'enceinte de l'établissement entre 16h45 et 17h15.

En cas d'absence à l'étude de l'élève, vous devez prévenir impérativement le bureau de la vie scolaire par téléphone 05.59.63.29.29 ou par mail : largente.viescolaire@numericable.fr

Ces études fonctionnent le lundi, mardi, et jeudi, sauf les veilles de fêtes et jours fériés ou les jours de départ en vacances. Ces jours-là **une surveillance peut être assurée si vous en faites une demande écrite auprès de Madame NOGUES une semaine avant la date de départ fixée.**

**EN L'ABSENCE D'UNE TELLE REQUETE DE VOTRE PART
LA RESPONSABILITE DE L'ETABLISSEMENT SERA DEGAGEE À PARTIR DE 16 H 45.**

Toute autorisation d'absence devra être exceptionnelle et sera également demandée par écrit auprès du bureau de la vie scolaire.

SANCTIONS ET RETENUES

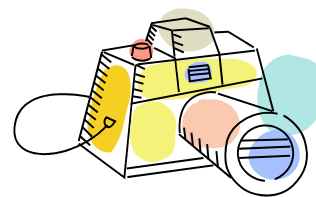
Les sanctions font partie de la démarche éducative (cf règlement intérieur intitulé « Ensemble »). Les retenues sont organisées le vendredi de 17 h à 19 h selon un calendrier précis et ne sont en aucun cas aménageables.

Les élèves du collège terminant les cours à 16 h ce jour-là devront obligatoirement rester une heure en étude en attendant l'heure de début de la retenue.

PHOTOS

Nous pouvons être amenés à utiliser dans un cadre pédagogique des photos d'élèves de l'établissement :

- Pour le livre de l'année,
- pour le site internet,
- dans différentes publications de l'école.



La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

[L'article 9 du Code Civil stipule :](#)

- "Chacun a droit au respect de sa vie privée"
- "... toute personne peut interdire la reproduction de ses traits..."
- "... c'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation..."

S'agissant de mineurs, **ce droit à l'image**, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, **est d'application stricte**.

En conséquence, **aucune photo d'élève reconnaissable ne pourra être publiée sur le Web ou tout autre support sans une autorisation écrite de ses parents** (ou tuteurs, responsables...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul est autorisé le prénom.

Aussi nous vous demandons de bien vouloir compléter le talon réponse, afin que nous sachions qu'elle est votre position sur la question.

Nos coordonnées



05.59.63.29.29



contact.largente@numericable.fr



largente.eu



42 avenue Jacques Loëb - 64100 BAYONNE

GARAGE pour les deux roues

L'établissement n'assure pas la garde des 2 roues.

Il est important de connaître les risques de dégradations ou de vols qui peuvent s'y produire malgré la vidéosurveillance.

Le déplacement par les transports en commun ou par le co-voiturage est vivement recommandé.

RECOMMANDATIONS PARKING

- Les élèves ne sont pas autorisés à se garer sur le parking.

Nous vous demandons :

- de veiller à l'accueil des plus petits,
- de veiller à respecter les places handicapées.
- de laisser libre les accès pompier et 2 roues

La courtoisie peut permettre de faciliter la circulation pour tous.

COVOITURAGE : Une solution à oser

Dans le cadre du Label « **Etablissement en démarche développement durable** » Largenté propose un service covoiturage.

Vous avez des places libres ou vous cherchez une place, connectez-vous sur notre site :

largente.eu rubrique « covoiturage »



Tout au long de l'année, pensez à consulter régulièrement le site de Largenté ainsi que Scolinfo. Vous y trouverez des informations importantes relatives à la vie dans l'établissement.

www.largente.eu

www.scolinfo.net

Nous vous souhaitons à tous, parents et élèves une excellente année scolaire dans notre établissement.

Informations particulières concernant la classe de votre enfant

Professeur Principal : _____

Délégué parent : _____



e-mail :

Délégué élève : _____



e-mail :

Notes particulières :
